

SEANCE DU 05/11/2018

Présents :

Mme FASSIAUX F.	Bourgestre-Présidente ;
MM. DECUIR W., DUPUIS C., DEPRET A., GATELIER J-F.	Bourgestres ;
M^{me} LUST M., M^r DANVOYE D., M^{mes} DE SCHRYVER N., THIBAUT S., M^{fs} VAN DE SYPE D.,	
COENE H., DELAUW S., JACQUES P., TILQUIN F., MONIN J-M., PETIT C., FORTEMPS R.,	
M ^{me} DELAPAS A., M ^r DUCOEUR M., M ^{mes} MASSET M L., WERION H.,	
NICOLAS D.	Conseillers ;
Mr MATON P.,	Chef de zone ;
Mme CANIVET C.	Secrétaire

LE CONSEIL DE POLICE,

SEANCE PUBLIQUE

Mesdames LUST, DE SCHRYVER et THIBAUT ainsi que Messieurs VAN DE SYPE, COENE, JACQUES, TILQUIN, PETIT et FORTEMPS sont excusés.

Madame la Présidente demande l'urgence pour l'inscription d'un point supplémentaire en séance publique; à savoir « Réalisation et distribution RGP : ratification ».
A l'unanimité, le Conseil accepte l'urgence.

1. Procès-verbal de la séance du 07/05/18.

Le procès-verbal de la séance du 07 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification budgétaire numéro 2.

Monsieur PICHRIST explique la modification budgétaire numéro 2.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire numéro 2.

3. Arrêt des crédits provisoires de l'exercice 2019.

Attendu que le budget 2019 ne sera pas approuvé par le Conseil au 1^{er} janvier 2019, il est proposé au Conseil d'arrêter deux douzièmes provisoires de l'exercice budgétaire 2019 ; lesquels ne pourront excéder le douzième du crédit budgétaire de l'exercice 2018 afin d'engager et régler les dépenses permettant d'assurer la gestion normale de la zone de police. Cette restriction n'est pas applicable aux dépenses relatives à la rémunération du personnel, au paiement des primes d'assurances et taxes, ni aux dépenses relatives à l'amortissement et aux charges de la dette.

A l'unanimité, le Conseil approuve deux douzièmes provisoires de l'exercice budgétaire 2019.

4. Déclassement de patrimoine.

Il est proposé au Conseil de déclasser 1 copieur Canon (année 2007 => fonctionnement très moyen), 1 copieur Ricoh (année 2010 => fonctionnement très moyen), 1 copieur Lexmark (année 2012 => ne fonctionne plus), 5 PC Fujitsu (année 2007 => ne fonctionnent plus), 1 PC (année 2002 => ne fonctionne plus), 1 PC portable DELL (année 2006 => ne fonctionne plus) et 1 ETT (année 2007 => ne fonctionne plus)

A l'unanimité, le Conseil décide le déclassement du matériel repris ci-dessus et charge le Collège de sa liquidation.

En date du 16/03/2018, le Collège a décidé de déclasser le véhicule Peugeot 508 immatriculé 1CUG856 et d'attribuer, vu l'urgence (offre épaviste valable jusqu'au 18/03/18), la vente de ce dernier à la société Selling Car Accident de ALLEUR au montant de 1.477 €.

En date du 21/09/18, le Collège a décidé de déclasser le véhicule Skoda Superb immatriculé 1UKR216 et de donner procuration à la firme d'expertise CED pour l'adjudication du véhicule pour le compte de notre compagnie d'assurances.

A l'unanimité, le Conseil ratifie les décisions du Collège de police des 16/03/18 et 21/09/18.

5. Cahier spécial des charges assurances.

Pour rappel, en date du 07/05/18, le Conseil a adopté le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un consultant en assurances pour la zone de police. En date du 08/06/18, le Collège a attribué le marché à la firme AON qui a réalisé l'audit en juillet 2018 ainsi que le cahier spécial des charges qui a été adopté par le Collège de police en date du 17 août 2018.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 17 août 2018 décidant d'adopter le cahier spécial des charges relatif aux assurances

Suite au rapport de sélection qualitative, ce cahier des charges a été transmis aux candidats assureurs AXA Belgium, Ethias et P&V Assurances. La date de remise des offres était fixée au 25/10/18.

Le marché sera attribué lors du Collège du 19/11/18.

6. Ouverture à la mobilité 18-05 d'un emploi de Cadre de Base au Service Proximité.

Un membre du personnel du service Proximité sera mis à la pension au 01/04/2019. Afin de procéder à son remplacement et les formalités devant être terminées pour le 23/11/18, il est proposé au Conseil l'ouverture à la mobilité d'un emploi de Cadre de Base au service Proximité.

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture à la mobilité d'un emploi de Cadre de Base au service Proximité avec la Commission de sélection suivante :

- * Président : CZ
- * Assesseurs : CP Dir Prox
INPP Prox Beaumont

- * Suppléants : DirOps (CZ)
CP BJ (Dir Prox)
INPP Prox Froidchappelle

Il ne s'agit pas d'un emploi pour lequel une priorité est accordée aux « anciens bruxellois ». Une réserve de recrutement sera prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

7. Ouverture à la mobilité 18-05 d'un emploi de Cadre de Base au Service Intervention.

Un membre du personnel du service Intervention fera mobilité au 01/03/2019. Afin de procéder à son remplacement et les formalités devant être terminées pour le 23/11/18, il est proposé au Conseil l'ouverture à la mobilité d'un emploi de Cadre de Base au service Intervention

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture à la mobilité d'un emploi de Cadre de Base au service Intervention avec la Commission de sélection suivante :

- * Président : CZ
- * Assesseurs : CP Dir Inter
INPP Dir Inter
- * Suppléants : DirOps (CZ)
CP Dir Prox (Dir Inter)
INPP Inter Beaumont

Il ne s'agit pas d'un emploi pour lequel une priorité est accordée aux « anciens bruxellois ». Une réserve de recrutement sera prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

8. Approbation de la modification budgétaire numéro 1 par Monsieur le Gouverneur.

La modification budgétaire numéro 1 a été approuvée par Monsieur le Gouverneur en date du 07 juin 2018.

8bis. Réalisation et distribution RGP.

En date du 20/04/18, le Collège a adopté la version définitive du cahier spécial des charges relatif à la conception graphique, illustration, mise en page et impression de la brochure « Règlement Général de Police » de la Zone de Police de la Botte du Hainaut, distribution sur les 5 communes de la zone.

Le marché était divisé en 2 lots =>

- * Lot 1 : Conception graphique, illustration et mise en page de la brochure
- * Lot 2 : Impression et livraison de la brochure

La procédure retenue était la procédure négociée sans publication préalable.

Le cahier des charges a été transmis aux firmes suivantes : Imprimeries Beaumontaises Lebrun, Imprimerie Deshorme, Imprimerie Michaux, CB Imprim et Duo Plus (4 offres reçues sur les 5).

Monsieur DUCOEUR entre en séance.

En date du 22/05/18, le Collège a attribué le marché aux firmes suivantes :

Lot 1 - la conception graphique, l'illustration et la mise en page de la brochure à la firme Duoplus au montant de 847,00 € TVAC.

Lot 2 - l'impression et la livraison de la brochure à l'Imprimerie Deshorme au montant de 3.180,00 € TVAC.

Les dépenses ont été imputées à l'article 330/12306.2018

Suite à la transmission de la délibération d'attribution du marché à la Tutelle, un courrier nous a été adressé précisant que cette décision doit être avalisée par le Conseil de police.

A l'unanimité, le Conseil ratifie les décisions du Collège de police des 20/04/18 et 22/05/18.

Madame la Présidente remercie les conseillers pour leur participation durant les 6 dernières années. Elle remercie également le Chef de zone et le comptable spécial pour le travail réalisé. Monsieur DECUIR remercie quant à lui Madame la Présidente pour son implication et la bonne gestion de la zone.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,

La Bourgmestre,

CANIVET C.

FASSIAUX F.